



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEDEIU-SUR-INDRE

Réunion du jeudi 13 juin 2019

Ordre du jour

- 1- Adoption du compte du dernier conseil municipal
- 2- Recomposition du conseil communautaire
- 3- Demande d'annulation location salle des fêtes par l'association « alma lusitana »
- 4- Convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques avec la ville de Châteauroux
- 5- Marché de travaux pour l'accueil de la mairie
- 6- Questions diverses.

L'an deux mille dix-neuf le 13 juin, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard GONTIER, Maire de la commune de Villedieu-sur-Indre.

Secrétaire de séance en charge de la rédaction du procès-verbal : Monsieur COUTANT

Présents : M.GONTIER, Mme TOCANIER, M.THURA, Mr TAUPIN, Mme RENE, M.VALLEE, Mme TOURY, M.HULEUX ; Mme MEURGUE ; Mme CAUZERET ; Mme LARTIGUE ; Mme GOGRY ; Mr THIBAUT ; Mr VALENTIN

Absents Excusés : Mme MAMETZ (pouvoir à Mr GONTIER) ; Mme LARDEAU (pouvoir à Mme LARTIGUE) ; Melle MATHON ; Mme BIGOT ; Mr LOURIT (pouvoir à Mme TOCANIER)

Absents non excusés : Monsieur LAGENETTE, Mme REYMOND-GIROUARD.

Point n°1 : Adoption compte rendu du procès-verbal du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire fait procéder à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal.

Point N°2 : recomposition du conseil communautaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de nommer deux délégués communautaires supplémentaires.

Il propose de nommer les conseillers suivants : François Philippe THIBAUT et Lionel THURA....

Point N°3 : demande d'annulation location salle des fêtes par l'association « alma lusitana »

Pour faire suite à la dissolution de l'association « Alma Lusitana », il est demandé par cette dernière de procéder au remboursement de la réservation de la salle des fêtes du 15 juin 2019

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité:

APPROUVE la demande d'annulation de location de la salle des fêtes pour la réservation du 15 juin 2019

AUTORISE la commune de Villedieu-sur-Indre à procéder au remboursement des sommes engagées par l'association au titre de cette réservation.

Point N°4 : Convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques avec la ville de Châteauroux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du renouvellement à compter du 1^{er} septembre 2019 de la convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques avec la ville de Châteauroux

Monsieur Vallée intervient pour faire préciser le niveau de répartition des charges communales dans les autres communes.

Interviennent en réponse sur cette question posée Mrs GONTIER, THURA et Mmes LARTIGUE et TOCANIER.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques avec la ville de Châteauroux

Point N°5 : correctif tableau attribution des lots du marché de travaux pour la modification de l'accueil de la mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'ont été soumis à concurrence et à une procédure de marché négocié les travaux dédiés à l'accueil de la mairie.

Après parution de l'avis public à concurrence dans la Nouvelle République et réception des plis, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 septembre pour l'ouverture des plis puis le lundi 1^{er} décembre 2008 pour l'analyse des offres et sur la base des critères de jugement suivants, délai des travaux, valeur technique des prestations, prix des prestations, a retenu les candidats ci-dessous désignés :

Lots	Désignation	Entreprises	Montant HT
1	Gros œuvre	Bernardeau (montigivray)	3 245,91 €uros
2	Menuiserie alu	BHM (le blanc)	15 303,00 €uros
2	Option (portes rue et cour)	BHM (le blanc)	4 625,00 €uros
3	Cloisons isolation	Techni plâtre (la cghâtre)	3 600,00 €uros
4	Menuiseries bois	DENIOT (buzançais)	26 074,80 €uros
5	Electricité	FENELEC (chtx)	6 814,92 €uros
6	chauffage	MULTITEC (eguzon)	1 517,40 €uros
7	Carrelage, faïence	SBCR (bourges)	4 200,79 €uros
7	Option porte entrée	SBCR (bourges)	712,25 €uros

8	Peinture, sols souples	BARBOTIN (argenton sur creuse)	8 046,06 €uros
8	Option (sols souples)	BARBOTIN (argenton sur creuse)	2 918,90 €uros
TOTAL			77 059,03 €uros

S'agissant de propositions respectant le budget prévisionnel, il propose de suivre le choix de la commission d'appel d'offres et de passer les marchés avec les sociétés concernées et figurant au tableau ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le marché de travaux tel qu'il est décrit ci-dessus.

DECIDE d'attribuer chacun des 8 lots du marché aux sociétés ci-dessus retenues et dans les conditions ci-dessus rappelées.

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget principal 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché et notamment les actes d'engagement.

Point N°14 : Questions Diverses :

Monsieur GONTIER intervient pour faire part du projet de restauration de la stèle de Longeville :

Il fait part des devis suivants :

- Devis de maçonnerie : 2524 Euros
- Devis pour la clôture : 3585 Euros

Pour un total de : **6109 euros**

Monsieur Vallée intervient pour faire préciser les contours du projet.

Monsieur Vallée précise qu'une concertation en amont sur ce projet pouvait permettre une participation financière (même modeste) de l'ANACR.

Interviennent successivement sur ce point Mrs GONTIER, THURA, TAUPIN., Mmes CAUZERET et TOCANIER

Après avoir entendu l'ensemble des conseillers il est proposé que le projet de restauration de la stèle de Longeville soit repoussé, une concertation collective sera mise en place pour affiner le projet.

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur la visite des propriétaires du château de Villedieu-sur-Indre : il précise que cette visite fait suite à de nombreux échanges entre la mairie de Villedieu-sur-Indre et la société OPUS depuis le mois de mars 2018.

Monsieur le maire précise que si les projets concernant la réhabilitation de la propriété restent à définir, l'engagement par la société « OPUS » d'entretenir les terrains mitoyens des différents riverains (notamment ancienne scierie) est désormais validé.

Interviennent sur ce point Mrs VALLEE, GONTIER, THURA et TAUPIN, Mmes TOURY et TOCANIER...

Mr VALLEE précise que pour ce qui le concerne cette rencontre a permis de rétablir le contact avec les propriétaires de façon positive, dans un esprit commun de construction.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour monsieur le Maire déclare levée la séance à 20h15.

Le Maire

Bernard GONTIER